

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 9 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 AVRIL 2026**

Président : Monsieur VERONA Claude

Étaient présents :

BIZE Sandrine, DERE Philippe, BAUDOUX Violette, BUIS Alain, MANCEAUX Martine, CLAUSMANN Francis, DE Marie-Paule, PIGNARD Frédéric, FORQUIGNON Jean-Louis, METTE Muriel, COMBE Eric, DASSIE Béatrice, LOIRET Laurence, ANTOINE Olivier, CABRINHA Nathalie, GARCIA David, SADJI Papa, DESCAMPS Amandine, SI HASSEN Kim, SIPHON Kevin, BORN Yves, CRUCY Thibault, BERTIN MELLOTT Alexandra, DUBREUIL Florian, VERNET Maxence, PHILIBIN KAYSER Alicia.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

NGUYEN Olivia donne pouvoir à VERONA Claude

HENSSIEN Elodie donne pouvoir à DUBREUIL Florian

Secrétaire de séance : FORQUIGNON Jean-Louis

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 20H00**

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Louis FORQUIGNON se propose comme secrétaire de séance.

Il est élu à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Francis CLAUSMANN à 20h04.

Sortie de Madame Kim SI HASSEN de la séance à 20h44 et retour à 20h48.

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2026**

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, le conseil municipal, à **la majorité**,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **28 mars 2026**

Pour : 22

Contre : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de permettre à l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à l'assemblée délibérante, avant l'examen et le vote du budget primitif, les grandes orientations des finances de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (article L.2312-1 du Code Général des collectivités locales (CGCT)).

Monsieur le Maire dit qu'il convient de prendre acte du débat sur les orientations budgétaires et accepter le rapport d'orientation budgétaire en annexe.

Monsieur le Maire fait la déclaration suivante :

« Nous avons hérité d'une situation financière dégradée, fruit de décisions passées qui ont lourdement pesées sur l'équilibre du budget.

Nous avons fait le choix de maîtriser strictement nos dépenses de fonctionnement, de prioriser nos investissements et de ne pas recourir à l'emprunt. Ces engagements, nous allons les tenir. Et cela malgré un contexte national et international difficile, marqué notamment par les tensions et les conséquences économiques du conflit au Moyen-Orient, qui ont des répercussions directes sur les coûts de l'énergie et des services. Nous faisons le choix d'une gestion rigoureuse, exigeante, pour préserver les équilibres financiers de notre commune tout en maintenant la qualité des services publics ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BAUDOUX.

Madame BAUDOUX présente le ROB.

Monsieur le Maire dit que le débat est ouvert.

Monsieur CRUCY indique que de nombreux habitants s'interrogent sur les montants importants engagés lors de la précédente équipe municipale.

Il évoque notamment des dépassements budgétaires significatifs, un emprunt contracté pour l'aménagement de la place de l'Église, dont les résultats sont aujourd'hui jugés mitigés et des dépenses importantes sur plusieurs projets structurants.

Il précise que l'objectif n'est pas de mettre en cause les personnes, mais de répondre aux interrogations légitimes des habitants, notamment sur l'augmentation des dépenses, estimée à près d'un million d'euros.

Madame BAUDOUX répond qu'elle ne souhaite pas adopter une posture critique vis-à-vis de la précédente mandature.

Elle rappelle que, lorsqu'elle était dans l'opposition, elle a cherché à comprendre les choix effectués. Selon elle, plusieurs éléments peuvent expliquer la situation :

- Une forme de précipitation dans la conduite de certains projets,
- Une volonté de corriger rapidement certaines problématiques sans vision globale.

Elle estime que l'absence de planification à long terme a conduit à une difficulté à programmer les investissements, une absence d'anticipation financière et des projets parfois insuffisamment aboutis.

Elle ajoute que ce type de fonctionnement peut engendrer une insatisfaction des habitants, et la nécessité de reprendre certains projets quelques années plus tard.

Monsieur le Maire complète la réponse en indiquant que la gestion précédente était caractérisée par une part importante de dépenses de fonctionnement, d'un manque d'investissement structuré et d'un recours fréquent à l'emprunt pour équilibrer les budgets.

Il considère que cette absence de vision à long terme constitue le principal problème. À titre d'exemple, il évoque l'investissement d'environ 900 000 € pour l'équipement d'un dojo n'appartenant pas à la commune, associé à un loyer annuel d'environ 42 000 €, situation jugée difficilement compréhensible.

Monsieur le Maire indique que la municipalité doit désormais assumer les engagements hérités, rechercher des solutions adaptées et s'inscrire dans une gestion tournée vers l'avenir.

Il conclut en affirmant la volonté de l'équipe municipale de relever ces défis avec détermination et optimisme, malgré un contexte jugé contraint.

Madame BAUDOUX prend la parole et complète les propos de Monsieur le Maire concernant la situation financière de la commune.

Elle rappelle que, bien que certaines difficultés aient été anticipées, la situation constatée a nécessité une réaction rapide. Elle souligne que les solutions classiques consistant à augmenter les impôts ou recourir à l'emprunt ne sont pas retenues, ces options ayant montré leurs limites par le passé.

Mme BAUDOUX indique que la municipalité a engagé un travail approfondi d'analyse des dépenses, avec pour objectif de rééquilibrer le budget communal.

- Maintien des dépenses indispensables :
  - Enfance
  - Contrats en cours
  - Dépenses énergétiques (malgré des marges de manœuvre limitées en raison d'équipements vieillissants)
- Réduction des dépenses non essentielles (train de vie de la commune)
- 

Un travail est en cours, piloté notamment par les services financiers et la direction générale, afin d'examiner chaque poste de dépense, résilier certains contrats et renégocier avec les fournisseurs lorsque cela est possible.

Mme BAUDOUX évoque la dispersion actuelle des services sur plusieurs sites, générant des coûts supplémentaires (transports, gestion, équipements). Les mesures envisagées sont les suivantes :

- Regroupement des équipes pour optimiser les coûts et le fonctionnement
- Réduction du nombre d'équipements en doublon (ex : photocopieurs)
- Optimisation des frais liés aux véhicules et stationnements

La commune envisage également de s'appuyer davantage sur les compétences de l'intercommunalité, notamment pour des expertises spécifiques, tout en conservant la maîtrise des décisions.

Mme BAUDOUX souligne l'importance du développement de la dématérialisation. L'objectif est :

- D'améliorer du suivi et de la traçabilité des documents
- De gagner du temps pour les agents
- De réduire des coûts liés à l'archivage et au stockage
- De moderniser des outils de gestion

Un travail global est également engagé sur le patrimoine communal. Les axes de réflexion sont :

- Recensement des biens (propriétés et locations)
- Analyse de l'utilité des biens détenus

- Possibilité de cessions de biens non stratégiques
- Réaffectation des ressources vers des besoins prioritaires (notamment rénovation des bâtiments publics et des écoles)

Dans le cadre des mesures d'économies déjà engagées, Mme BAUDOUX cite plusieurs actions concrètes :

- Réduction des honoraires (ex : prestations juridiques)
- Encadrement des dépenses liées aux événements (ex : illuminations de Noël)
- Suppression de certains achats non indispensables
- Non-remplacement de deux postes devenus vacants, avec réorganisation interne

Le budget d'investissement étant en grande partie engagé par l'équipe précédente, les marges de manœuvre sont limitées. Toutefois, certains projets ont été revus ou supprimés et des négociations sont en cours avec des prestataires, notamment pour des marchés liés à l'éclairage public.

Mme BAUDOUX évoque l'existence d'une facture d'un montant de 176 000 € datant de 2024, non réglée à ce jour. Elle explique qu'aucune procédure judiciaire n'est engagée à ce stade et qu'une provision a été constituée par précaution. La commune reste dans l'attente d'éventuelles suites juridiques.

Mme BAUDOUX conclut en rappelant les engagements de la municipalité :

- Ne pas augmenter les impôts
- Ne pas recourir à l'emprunt
- Poursuivre un travail rigoureux sur les dépenses
- Rechercher de nouvelles recettes
- Maintenir une communication régulière avec les élus et les habitants

Elle précise que l'année 2026 sera placée sous le signe de la rigueur budgétaire, avec une gestion « en bon père de famille ».

Monsieur DUBREUIL rappelle en préambule que la situation financière de la commune apparaît contrainte, notamment en raison de certains choix budgétaires, sur lesquels il indique qu'un consensus semble exister. Il précise que son intervention ne relève pas d'une opposition de principe, mais vise à obtenir des éclaircissements sur plusieurs points.

Il souhaite tout d'abord revenir sur certains ajustements budgétaires, notamment concernant des recettes de loyers inférieures aux prévisions, ainsi que sur divers sujets d'aménagement. Il sollicite des précisions complémentaires, soit immédiatement, soit ultérieurement.

Il évoque ensuite trois points principaux, dont celui relatif aux deux postes non remplacés. Il estime que les éléments fournis ne sont pas suffisamment détaillés et demande des précisions sur les services concernés ainsi que sur les missions exercées par les agents.

Madame BAUDOUX répond que le premier poste concerne un agent qui va quitter la collectivité pour rejoindre un autre département. Ce départ était anticipé et, à ce stade, le poste ne sera pas remplacé.

Le second poste non remplacé est celui Grégory BRULE, décédé.

Monsieur DUBREUIL aborde ensuite les investissements, notamment ceux relatifs à l'éclairage public et à la voirie. Il comprend que les projets en cours correspondent à des engagements antérieurs, mais souhaite obtenir des précisions sur les voiries retenues en priorité ainsi que sur les critères de sélection des interventions.

Monsieur DERE répond que la commune est tenue de poursuivre les engagements déjà pris. Concernant l'éclairage public, il précise qu'un programme pluriannuel sur huit ans est en cours, imposant un niveau d'investissement annuel, avec un objectif de remplacement

progressif des candélabres, principalement dans le bourg, le quartier Saint-Germain ayant déjà été traité.

S'agissant de la voirie, il mentionne notamment des opérations telles que l'enfouissement des réseaux rue de la Sente Verte, permettant ensuite la réfection des chaussées. Ces travaux doivent être poursuivis conformément aux engagements pris.

Monsieur DUBREUIL souligne néanmoins l'état dégradé de certaines infrastructures et insiste sur la nécessité de trouver des moyens pour répondre aux besoins en matière de rénovation de la voirie et du patrimoine bâti.

Monsieur DUBREUIL s'interroge sur la taxe d'aménagement, qui relève un écart significatif entre les recettes perçues et les montants attendus (environ 213 000 €). Il demande explications.

Madame BAUDOUX répond qu'un travail d'analyse est en cours avec Laurent THOREAU, responsable du service urbanisme qui est en lien avec les services fiscaux. Un écart a bien été constaté sans explication immédiate. Elle précise qu'une nouvelle interlocutrice au sein de la direction générale des finances publiques a été identifiée et qu'un travail conjoint est engagé pour éclaircir cette situation.

Enfin, Monsieur DUBREUIL aborde la question des recettes d'investissement, en particulier la part importante issue d'opérations d'ordre et de ressources internes, estimée à environ 500 000 €. Il demande quelles sont concrètement les opérations ou arbitrages prévus permettant de dégager ce montant et de le transférer vers la section d'investissement.

Madame BAUDOUX apporte des précisions concernant les recettes d'investissement évoquées précédemment. Elle indique que le montant global d'environ 500 000 € mentionné doit être nuancé.

Elle précise que :

- Une part importante correspond à un report de l'exercice précédent, d'un montant d'environ 336 000 € ;
- La commune a ajouté environ 146 000 € provenant d'un transfert de la section de fonctionnement.

Elle ajoute que, bien que les écritures comptables puissent laisser apparaître un total proche de 500 000 € en recettes, ce montant inclut différentes lignes (notamment environ 443 000 € et 161 000 € selon les sections) et ne correspond pas intégralement à de nouvelles ressources mobilisables.

Monsieur DUBREUIL s'interroge sur la politique de mutualisation avec l'intercommunalité, évoquée lors du conseil communautaire et souhaite s'assurer que les mutualisations envisagées seront réellement bénéfiques pour la commune, sans affaiblir les compétences internes.

Monsieur le Maire répond qu'une réunion est prévue début mai avec la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire afin d'évaluer les possibilités de mutualisation et les services proposés.

Il précise que l'objectif est d'améliorer l'efficacité tout en réduisant les coûts pour la commune, tout en restant vigilant quant à l'existence éventuelle de prestations facturées. Il insiste sur la nécessité d'un équilibre garantissant un intérêt partagé.

Madame BAUDOUX précise qu'un échange est prévu afin de prendre connaissance du catalogue de services proposé par l'intercommunalité. Elle indique que la réflexion porte notamment sur des compétences dont la commune ne dispose pas en interne.

Elle cite, à titre d'exemple :

- La dématérialisation, pour laquelle un appui externe pourrait être pertinent ;
- Certaines expertises juridiques spécifiques, permettant de limiter le recours à des prestataires extérieurs coûteux.

Elle souligne qu'aucune décision n'est arrêtée à ce stade, mais s'engage à informer le conseil municipal en amont de toute mise en œuvre.

Monsieur DUBREUIL se déclare favorable aux démarches de modernisation et de numérisation, tout en attirant l'attention sur l'impact potentiel des mutualisations sur les agents municipaux. Il insiste sur l'importance de préserver leurs conditions de travail et leur adaptation aux changements.

Monsieur VERNET évoque une facture d'un montant de 176 000 € et indique que des échanges ont eu lieu concernant l'accès aux documents justificatifs (bon de commande, procès-verbal de réception des travaux). Il demande où en est la situation.

Madame BAUDOUX indique qu'à ce stade, aucun élément n'est disponible dans le dossier. Elle précise qu'il convient d'attendre avant toute conclusion et rappelle qu'une provision a été inscrite, évoquant un montant de 120 000 €.

Monsieur DUBREUIL revient sur la question de l'équipement informatique du Maire. Il indique comprendre la volonté de limiter les dépenses, mais alerte sur les risques liés à l'utilisation d'un matériel personnel pour des activités professionnelles, notamment en matière de sécurité et de gestion des données publiques.

Monsieur le Maire précise qu'aucune dépense supplémentaire ne sera engagée à ce stade, tout en confirmant disposer des moyens nécessaires pour exercer ses fonctions efficacement. Il ajoute que les aspects de conformité ont été vérifiés avec le service informatique.

Madame BAUDOUX précise que les équipements personnels ne sont pas connectés au réseau de la collectivité. Elle rappelle également que l'enveloppe budgétaire initialement prévue pour ce type d'équipement s'élevait à 4 500 €, ainsi qu'un montant de 7 000 € pour la téléphonie, laissant entendre que ces crédits pourraient être réaffectés.

Monsieur SADJI remercie l'équipe municipale pour le travail accompli et souhaite que les efforts réalisés soient rendus visibles auprès des habitants. Il évoque notamment les économies liées aux indemnités, aux frais et aux moyens matériels, et demande des précisions chiffrées afin d'en mesurer l'impact budgétaire.

Madame BAUDOUX indique que ces efforts s'inscrivent dans les engagements de l'équipe municipale et dans ses valeurs. Elle souligne néanmoins que, malgré ces mesures, la situation financière reste contrainte et que les années à venir s'annoncent complexes.

Monsieur CRUCY revient sur les postes non remplacés, notamment des postes à responsabilité. Il s'interroge sur les conséquences organisationnelles à moyen terme.

Monsieur le Maire précise que le poste de directeur de cabinet de Grégory BRULE ne sera pas remplacé à ce stade, estimant pouvoir assurer ses fonctions sans ce renfort. Concernant d'autres postes, notamment dans le domaine financier, il indique qu'une phase d'adaptation est en cours, avec une mobilisation des compétences internes. Il précise que des ajustements pourront être envisagés si nécessaire, y compris via des appuis extérieurs ou des mutualisations.

Monsieur DUBREUIL interroge l'exécutif sur l'évolution de la fiscalité locale et demande si une augmentation des impôts est envisagée après 2026.

Madame BAUDOUX indique qu'il est difficile de se projeter dans un contexte économique incertain. Elle affirme néanmoins la volonté de l'équipe municipale de rechercher des solutions alternatives afin d'éviter une augmentation de la fiscalité, tout en précisant qu'aucun engagement ferme ne peut être pris à ce stade.

Monsieur le Maire conclut en remerciant l'ensemble des services municipaux et les agents pour leur engagement. Il salue également l'implication des membres de l'équipe municipale dans ce contexte de prise de fonction récente.

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité**,

**PREND ACTE** du débat sur les orientations budgétaires.

**ACCEPTÉ** le rapport d'orientation budgétaire en annexe.

**2026 – 025** **ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LEONARD DE VINCI**

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'Article L2122-10 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un délégué municipal appelé à siéger au sein du conseil d'administration du collège Léonard de Vinci. Conformément à l'Article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, cette élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir.

Monsieur le Maire demande de proposer les listes afin de pouvoir procéder au vote à main levée.

Les listes se présentent comme suit :

Liste **L'AVENIR ENSEMBLE**

MANCEAUX Martine

Liste **NOUVEAU SOUFFLE**

BERTIN MELLOTT Alexandra

Il est procédé au vote à main levée des 29 élus.

Après le vote, les résultats présentent la composition des sièges au sein du Conseil d'Administration du Collège Léonard de Vinci comme suit :

22 voix pour la liste **L'AVENIR ENSEMBLE**

7 voix pour la liste **NOUVEAU SOUFFLE**

Est élue :

<b>REPRESENTANT</b>	<b>LISTE</b>
MANCEAUX Martine	<b>L'AVENIR ENSEMBLE</b>

Monsieur le Maire expose que l'Article L581-14 du Code de l'environnement prévoit que le projet de réglementation spéciale est préparé par un groupe de travail dont la composition est fixée par arrêté préfectoral.

Il appartient au conseil municipal de désigner cinq représentants appelés à siéger au sein de ce groupe de travail.

Dans un souci de respect du pluralisme et de représentation des différentes sensibilités du conseil municipal, il est proposé que ces représentants soient désignés en tenant compte de la composition de l'assemblée délibérante, incluant des membres issus de la majorité et de l'opposition.

Conformément aux dispositions de l'Article L581-14 du Code de l'environnement, Monsieur le Maire présidera ce groupe de travail.

Monsieur le Maire demande de proposer les listes afin de pouvoir procéder au vote à main levée.

Les listes se présentent comme suit :

Liste **L'AVENIR ENSEMBLE**

METTE Muriel  
SIPHON Kevin  
LOIRET Laurence  
SADJI Papa

Liste **NOUVEAU SOUFFLE**

DUBREUIL Florian

Il est procédé au vote à main levée des 29 élus.

Après le vote, les résultats présentent la composition des sièges au sein de la commission communale de publicité comme suit :

22 voix pour la liste **L'AVENIR ENSEMBLE**  
7 voix pour la liste **NOUVEAU SOUFFLE**

Sont élus :

<b>REPRESENTANTS COMMISSION COMMUNALE DE PUBLICITE</b>	<b>LISTE</b>
METTE Muriel	<b>L'AVENIR ENSEMBLE</b>
SIPHON Kevin	<b>L'AVENIR ENSEMBLE</b>
LOIRET Laurence	<b>L'AVENIR ENSEMBLE</b>
SADJI Papa	<b>L'AVENIR ENSEMBLE</b>

DUBREUIL Florian	<b>NOUVEAU SOUFFLE</b>
------------------	------------------------

**2026 – 027 ÉLECTION DU REPRESENTANT AU CNAS**

Monsieur le Maire expose que, suite aux nouvelles élections, il convient de désigner un nouveau délégué du collège des élus au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS). Conformément aux dispositions de l'Article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à cette désignation au scrutin secret à la majorité absolue, sauf décision unanime du conseil municipal de ne pas y recourir.

Monsieur le Maire demande de proposer les listes afin de pouvoir procéder au vote à main levée.

Les listes se présentent comme suit :

Liste **L'AVENIR ENSEMBLE**  
DE Marie-Paule

Liste **NOUVEAU SOUFFLE**  
HENSSIEN Elodie

Il est procédé au vote à main levée des 29 élus.

Après le vote, les résultats présentent la composition des sièges au sein du CNAS comme suit :

22 voix pour la liste **L'AVENIR ENSEMBLE**  
7 voix pour la liste **NOUVEAU SOUFFLE**

Est élue :

<b>REPRESENTANTE CNAS</b>	<b>LISTE</b>
DE Marie-Paule	<b>L'AVENIR ENSEMBLE</b>

**2026 – 028 ÉLECTION DU DELEGUE POUR LA CLECT - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Monsieur le Maire expose que suite aux nouvelles élections, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué à la CLECT.

Cette élection se fera au scrutin secret, à la majorité absolue, sauf décision unanime du conseil municipal de ne pas y recourir.

Monsieur le Maire demande de proposer les listes afin de pouvoir procéder au vote à main levée.

Les listes se présentent comme suit :

Liste **L'AVENIR ENSEMBLE**  
BAUDOUX Violette

Liste **NOUVEAU SOUFFLE**  
DUBREUIL Florian

Il est procédé au vote à main levée des 29 élus.

Après le vote, les résultats présentent la composition des sièges au sein de la CLECT comme suit :

22 voix pour la liste **L'AVENIR ENSEMBLE**

7 voix pour la liste **NOUVEAU SOUFFLE**

Est élue :

<b>REPRESENTANTE CLECT</b>	<b>LISTE</b>
BAUDOUX Violette	<b>L'AVENIR ENSEMBLE</b>

**2026 – 029 ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2025-039 DU 26 JUIN 2025 – SERVICE PLURICOMMUNALE DE POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite mettre fin à la convention de coordination de la police municipale conclue entre la commune de Saint-Thibault-des-Vignes et la commune de Bussy-Saint-Georges, relative à l'organisation et à la mise en œuvre des missions de sécurité sur le territoire communal.

Conformément aux dispositions prévues à l'article 24 de ladite convention, celle-ci peut être dénoncée par l'une des parties sous réserve du respect d'un préavis de six mois.

Cette décision s'inscrit dans la volonté de la municipalité de redéfinir l'organisation de ses services de sécurité et les modalités d'exercice des missions de police municipale sur son territoire.

En conséquence, Monsieur le Maire dit qu'il convient au Conseil Municipal d'annuler la délibération n°2025-039 du 26 juin 2025.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur le Maire ouvre les échanges en rappelant que l'ensemble des membres du conseil semble globalement s'accorder sur le fond du dossier.

Monsieur DUBREUIL dit que les membres de l'opposition s'abstiendront sur ce point en l'absence d'éléments complémentaires à ce stade.

Monsieur le Maire explique que la municipalité souhaite mettre fin à la convention précédemment conclue par l'ancienne équipe municipale, afin d'en établir une nouvelle avec la commune de Lagny-sur-Marne. Ce choix est motivé par une logique de proximité territoriale et d'efficacité opérationnelle.

Il souligne que cette démarche s'inscrit dans la continuité des engagements pris lors de la campagne municipale et qu'il s'agit, à ce stade, d'une formalité administrative nécessaire.

Monsieur CRUCY intervient pour soulever une question d'ordre financier. Il rappelle que le budget communal est contraint et que les éléments évoqués lors des réunions publiques

laissent présager un coût significatif. Il s'interroge notamment sur la période transitoire de six mois liés à la dénonciation de la convention actuelle et sur les conséquences en matière de sécurité si aucune solution n'est opérationnelle dans ce délai.

Monsieur CLAUSMANN répond que la dénonciation de la convention actuelle est une étape indispensable à la mise en place d'une nouvelle convention avec la commune de Lagny-sur-Marne. Il précise que des discussions ont déjà été engagées en amont et que les instances concernées travaillent à la validation de ce nouveau partenariat.

Il ajoute qu'une fois la convention signée, des agents de police municipale pourront intervenir sur le territoire communal, de jour comme de nuit, assurant ainsi une continuité du service de sécurité.

Il précise que la mise en œuvre opérationnelle dépend impérativement de la signature préalable de la convention.

Concernant les aspects financiers, Monsieur CLAUSMANN indique que la commune récupérera les sommes précédemment allouées à la convention avec Bussy-Saint-Georges, soit environ 90 000 euros. Il souligne toutefois que les résultats observés dans ce cadre ont été inexistantes, aucune intervention n'ayant été constatée sur le territoire communal.

Monsieur CLAUSMANN précise que la mise en place du nouveau dispositif se fera de manière progressive, en fonction des capacités financières de la commune, tout en garantissant la sécurité des administrés.

Enfin, il précise que le recrutement d'agents de police municipale constitue une difficulté majeure au niveau national. Les délais de recrutement sont estimés à environ trois mois, ce qui impose une anticipation dans la mise en œuvre du dispositif. La municipalité veillera à recruter des agents qualifiés et opérationnels.

Après délibération, le Conseil Municipal **à la majorité,**

**APPROUVE** l'annulation de la délibération n°2025-039 du 26 juin 2025.

Pour : 22

Abstention : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

## QUESTIONS DIVERSES

### ± Question n°1. Écoles : priorités 2026–2027

Concernant les écoles de la commune, pouvez-vous préciser quelles seront vos priorités d'action à court terme pour les années scolaires 2026–2027 ?

Nous pensons notamment :

- aux travaux à engager ou à programmer ;
- à l'évolution des capacités d'accueil liée à l'arrivée de nouveaux habitants ;
- à la sécurité aux abords des établissements ;
- aux difficultés liées à la carte scolaire ;
- ainsi qu'aux conditions d'accueil et d'activités sur le temps périscolaire.

Plus globalement, pouvez-vous indiquer la hiérarchisation que vous retenir entre les différents groupes scolaires et les critères objectifs sur lesquels elle repose, afin de garantir une approche équitable entre les écoles de la commune ?

#### Réponse :

Monsieur DERE rappelle que la question des travaux a déjà été évoquée lors du débat budgétaire. Il souligne la nécessité d'agir rapidement en mobilisant les moyens internes de la commune afin de réaliser des travaux d'amélioration et de mise aux normes dans différents bâtiments.

Il précise que la priorité sera donnée aux écoles, sans hiérarchisation entre elles, dans la mesure où plusieurs établissements rencontrent des difficultés.

Dans un second temps, après identification des travaux plus importants à réaliser, un audit sera mené afin d'établir un budget pluriannuel. Celui-ci permettra :

- De traiter en priorité les situations d'urgence,
- D'améliorer progressivement l'état des bâtiments,
- De garantir des conditions conformes aux normes et non insalubres.

Madame MANCEAUX indique que la municipalité adoptera une approche équitable entre les différents groupes scolaires, avec des priorités centrées sur :

- La sécurité,
- Le bien-être des enfants,
- Le confort (notamment la température dans les classes),
- Le maintien des projets éducatifs (sportifs et culturels).

Le groupe scolaire Édouard Thomas, situé dans le centre-bourg, atteint actuellement sa limite de capacité : 32 élèves sont attendus en petite section à la rentrée, le dortoir ne pouvant accueillir que 20 matelas, une extension est envisagée.

La situation est d'autant plus tendue que de nouveaux élèves issus de récents aménagements urbains sont attendus.

Afin de faire face à cette saturation, les nouveaux élèves du centre-bourg sont redirigés vers les groupes scolaires Marie Curie et Pierre Villette. Cette répartition a permis d'éviter des fermetures de classes dans ces établissements.

À ce jour, 128 élèves du centre-bourg sont scolarisés dans ces écoles,

- 95 à Pierre Villette (39 en maternelle, 56 en élémentaire),
- 33 à Marie Curie (11 en maternelle, 22 en élémentaire).

À Marie Curie, les effectifs sont stables : il n'y aura pas de fermeture prévue.

À Pierre Villette : une fermeture de classe est envisagée par l'inspection, malgré des arrivées attendues.

La commune reste vigilante quant à l'évolution des effectifs afin de garantir de bonnes conditions d'accueil.

Madame SI HASSEN informe qu'un audit est actuellement en cours concernant les activités périscolaires et l'organisation de l'accueil des enfants.

Des projets sont à l'étude afin d'améliorer la qualité des services proposés, notamment dans les domaines sportif, culturel et de loisirs.

Elle souligne également l'implication des services municipaux, le travail engagé avec les parents d'élèves et l'amélioration des conditions d'accueil grâce à cette collaboration.

Les résultats de cet audit et les évolutions mises en place seront présentés lors de prochaines séances.

Monsieur CLAUSMANN intervient et rappelle que la sécurité constitue une problématique récurrente.

Des consignes strictes ont été données aux agents de la voie publique afin de renforcer leur présence sur le terrain, privilégier des actions concrètes plutôt qu'une simple visibilité et remonter les difficultés observées.

Ces observations permettront d'envisager d'éventuels aménagements et de nouvelles mesures adaptées.

Il indique également que l'arrivée prochaine de policiers municipaux permettra de renforcer les actions de prévention et de contrôle, notamment auprès des parents ne respectant pas les règles de sécurité.

#### **✚ Question n°2. Démocratie participative**

Lors du dernier conseil municipal, vous avez indiqué que des précisions sur la démocratie participative seraient apportées au mois de juin.

Nous prenons acte de cette échéance. Toutefois, plusieurs habitants continuent de nous faire part de leurs attentes ainsi que de leurs interrogations sur la mise en œuvre concrète de cet engagement, qui occupait une place importante dans votre programme.

Sans préjuger des annonces qui pourraient intervenir ultérieurement, pouvez-vous nous préciser dès à présent :

- où en est concrètement l'avancement de vos travaux ;
- quels principes structurants sont déjà arrêtés ;
- et quelles garanties vous pouvez d'ores et déjà apporter quant à l'association réelle des habitants et au respect du pluralisme, notamment dans la place accordée à l'opposition ?

#### **Réponse :**

Monsieur ANTOINE remercie les intervenants pour la question posée et rappelle que la démocratie participative constitue un engagement du programme municipal.

Il précise qu'une délégation spécifique à la démocratie participative a été mise en place afin de porter et structurer ce projet. Celui-ci a vocation à s'inscrire dans la durée et à être construit progressivement, par étapes, avec des ajustements réguliers et un dialogue continu.

La municipalité identifie comme axe prioritaire :

- Le rétablissement du dialogue et de la confiance entre les habitants et la mairie,

- La création d'espaces d'écoute, d'échange et d'information,
- Le développement de la participation des habitants aux actions et décisions communales.

Dans ce cadre, un appel à candidatures a été lancé auprès des habitants pour participer à la Commission communale des impôts directs (CCID).

Les informations relatives à cette commission (objectifs, rôle des participants, modalités de candidature) sont disponibles sur le site internet de la mairie.

Monsieur ANTOINE invite les habitants intéressés à se porter candidats.

Il rappelle que la démocratie participative doit concerner l'ensemble des habitants, elle ne doit pas être détournée à des fins politiques et doit reposer sur une démarche collective et inclusive.

La municipalité prévoit d'organiser des temps d'échange et de concertation avant la période estivale, afin de présenter les orientations retenues, de recueillir les contributions des habitants, et d'engager concrètement la mise en œuvre du dispositif.

Monsieur ANTOINE conclut en réaffirmant la volonté de la commune de construire une démarche adaptée aux spécificités locales et aux attentes des habitants, en tenant compte des capacités de la collectivité.

± **Question n°3. Lors du précédent conseil municipal, il a été indiqué qu'une rencontre devait intervenir avec Aménagement 77 concernant la ZAC.**

Pouvez-vous nous préciser :- si cette réunion s'est tenue, et le cas échéant à quelle date ; - quels en ont été les principaux enseignements, notamment en termes de calendrier, de programmation et de suites envisagées ; - et quelle est désormais la position de la municipalité sur ce dossier structurant pour la commune ?

**Réponse**

Monsieur DERE informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet d'aménagement dit « Aménagement 77 ».

Il indique que des échanges ont eu lieu avec les parties concernées, mettant en évidence l'absence, à ce stade, de contreparties suffisantes pour la commune. Il souligne notamment l'absence de réserve foncière et des enjeux liés à la construction de nouveaux équipements publics, en particulier scolaires, au regard de l'ampleur du projet (environ 640 logements envisagés).

Face à ce constat, la municipalité a décidé d'organiser un programme de réunions avec les différents acteurs du projet et d'engager des discussions approfondies afin de faire évoluer le projet dans l'intérêt de la commune.

Monsieur DERE précise que le projet ne peut être abandonné, notamment en raison des engagements financiers de la commune, qui est garante auprès de l'aménageur sur une partie de l'opération. Une remise en cause du projet entraînerait des conséquences financières importantes.

À ce jour, quatre permis de construire ont été déposés et sont en cours d'instruction. Ces permis concernent notamment :

- Un programme comprenant des logements locatifs sociaux, des logements collectifs ainsi que des places de stationnement associées,
- Des opérations de maisons individuelles destinées à la vente, avec leurs stationnements,

- D'autres lots en cours de finalisation.

Les permis n'ont pas encore été validés, certains ajustements restant à apporter avant leur éventuelle délivrance.

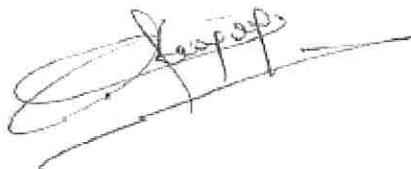
Monsieur DERE insiste sur la volonté de la municipalité de garantir une transparence totale sur ce dossier. Une information régulière sera assurée auprès des élus et des habitants.

Il souligne que cette transparence est nécessaire pour favoriser le débat public et permettre une évolution constructive du projet.

La séance est close à **21h31**

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis FORQUIGNON



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre tous les membres  
de l'équipe majoritaire présents à cette séance  
POUR EXTRAIT CONFORME  
À Saint-Thibault-des-Vignes, 21 avril 2026  
Le Maire,  
Claude VERONA



